

La Fondation Al-Ayn, dont vous avez planté les graines et dont vous avez arrosé les bourgeons, utilise maintenant ses branches pour protéger les orphelins et les veuves d'Irak. Elle a étendu ses succursales et ses bureaux dans les provinces et districts irakiens, à la recherche d'orphelins à parrainer. Al-Ayn a soulagé l'honorable peuple irakien des afflictions que le pays a traversées : en prenant soin des personnes blessées et des déplacées à cause de la guerre contre l'organisation terroriste ; venant en aide aux personnes touchées par la pandémie de COVID19 ; et en soutenant les établissements de santé pour lutter contre le virus. Tout du long, la Fondation a été éclairée par le guidage de vos verdicts. Aujourd'hui, Al-Ayn étend son expérience, en soignant et parrainant des orphelins dans d'autres pays, qui souffrent tout comme le peuple irakien.

Depuis 16 ans, le nombre d'orphelins dont elle s'occupe a augmenté, dépassant les cent cinquante mille cette année. Nous nous efforçons continuellement de nous assurer que leur parrainage soit de la plus haute qualité possible, couvrant les aspects de la santé physique et mentale, l'éducation, les projets de logement, la formation professionnelle, les projets d'autosuffisance et le soutien juridique, ainsi que le développement de leurs capacités et la construction de leur personnalité. Cela s'ajoute aux allocations financières mensuelles et aux allocations en nature, qui ont été fournies depuis la création de la Fondation. Les responsables ont déployé tous leurs efforts pour s'assurer que les services fournis soient du plus haut niveau et les plus développés, guidés dans leurs efforts par vos recommandations et directives continues.

Ayant connu une croissance significative, nous avons maintenant terminé l'enregistrement de la Fondation Al-Ayn Social Care en tant qu'organisation internationale qui vise à prendre en charge les orphelins et les nécessiteux dans tous les pays confrontés à des catastrophes. Aujourd'hui, elle possède des bureaux de collecte de fonds dans le monde entier : au Royaume-Uni, en Australie, au Canada, aux États-Unis d'Amérique, en Suède, en Allemagne, en Norvège, en Belgique, aux Pays-bas, en Suisse, au Danemark, en France, en Finlande, en Autriche et bientôt, avec la volonté d'Allah (swt) dans d'autres pays. Tous ces bureaux collectent les dons et les cotisations religieuses qu'ils sont habilités à recevoir, pour apporter un soutien à nos orphelins, et frères et sœurs nécessiteux dans les pays bénéficiaires. Grâce au succès accordé par Allah (Le Tout-Puissant), aux bénédictions de votre soutien continu et à l'aide de donateurs du monde entier, Al-Ayn a pu fournir ses services en Irak, au Yémen, en Afghanistan, au Ghana (Afrique) et bientôt, avec la volonté d'Allah (swt), à un certain nombre d'autres pays appauvris.

Notre Grand Sayyid, en raison de cette expansion importante, ainsi que de la décision d'inclure les veuves et les personnes malades nécessiteuses des pays bénéficiant de nos programmes, nos dépenses ont augmenté, à la fois en quantité et en diversité, et cela a, à son tour, augmenté le poids des responsabilités pour la Fondation.

Al-Ayn Social Care Foundation International - y compris ses membres dans les bureaux de collecte de fonds et recrutement de bénéficiaires, de bénévoles et du personnel - sont honorés d'exprimer leur gratitude et leur grande appréciation à votre éminence pour vos soins continus vis-à-vis de la Fondation tout au long de sa période d'activité, en recevant votre bénédiction et votre autorisation de percevoir les cotisations religieuses et de les dépenser pour les affaires des orphelins croyants et des nécessiteux. Cette autorisation est en vigueur depuis le 6 Safar 1428AH et a été prolongée le 25 Safar 1430AH, le 10 Safar 1433AH, le 12 Safar 1436AH et le 5 Safar 1439AH. L'autorisation a été donnée sous le soin et la supervision de son éminence Cheikh Amjed Riyad, qui est nommé et autorisé par vous-mêmes, et la Fondation a effectué toutes les procédures nécessaires pour s'assurer que les fonds parviennent à ceux qui les méritent. Dans cette présente, nous soumettons la demande à votre éminence de prolonger la période d'autorisation de ce travail, étant donné que la période précédente est écoulée, afin que les croyants du monde entier puissent contribuer aux dépenses de prise en charge des orphelins et de soutien aux nécessiteux, aux déplacés et aux malades ainsi que de fournir des secours aux personnes touchées par des catastrophes et des calamités. Nous vous demandons d'autoriser (à cette fin) le PDG de la Fondation - conformément à votre juridiction religieuse générale pour les nécessiteux - à recevoir des fonds en leur nom, et de permettre au PDG d'autoriser à son tour ceux qui le remplacent. Nous demandons l'autorisation de Votre Éminence pour que nous recevions et dépensions ce qui suit :

- 1) Cotisations religieuses, y compris Sahm Al-Imam et Sahm Al-Sada
- 2) Sadaqa de tous types ; et collectées dans des boîtes et des portefeuilles désignés à cet effet, mais également les Sadaqa électroniques après l'achèvement de sa réception. Tous ceux-ci sont considérés comme Sadaqa reçues selon votre autorisation.
- 3) L'aumône continue (Sadaqah Jariyah), un tiers de l'héritage des défunts, les subventions et les revenus de bienfaisance ou les biens de mainmorte (Waqf), qui sont utilisés pour construire des bâtiments comme Waqf sous la garde de l'autorité religieuse suprême, et dont les bénéfices vont aux orphelins et autres personnes nécessiteuses, en tenant compte des conditions et restrictions pertinentes.
- 4) Dons généraux, udhiyyas, les vœux (Nathr), les aides en nature comme des vêtements, de la nourriture, des articles ménagers, du matériel électrique et des matériaux de construction.
- 5) Zakat, Kaffara (les rachats des actes) de tous les types, Rad Al-Mathalim (l'indemnisation des injustices), Majhoul Al-Malik (propriétaire inconnu), Laqita, Zakat Al-Fitra, et la part d'un tiers des Udhiyyas des pèlerins (Hujjaj), qui sont répartis selon les besoins et les droits similaires.
- 6) Nous demandons également l'autorisation de votre éminence pour gérer les dotations (Waqf) enregistrées au nom d'Al-Ayn, et qui sont sous votre garde, et pour garantir les dépenses nécessaires à la poursuite des travaux d'Al-Ayn et de ses succursales et bureaux dans le monde entier, par le biais des dons mentionnés ci-dessus, en tenant compte des conditions et des restrictions, en plus des intérêts des dépôts fixes et opérationnels dans les banques, et des revenus des subventions non conditionnelles, et des paiements en lieu et place des services rémunérés fournis aux non bénéficiaires dans les bâtiments Luminous Stars et Hikayati.

Nous vous demandons d'inclure dans vos aimables bénédictions la nomination de son éminence Cheikh Nazar Yousef comme adjoint au superviseur général de la Fondation, son éminence Cheikh Amjed Riyad.

Nous demandons également à votre éminence de continuer à bénir notre travail et de prier pour notre succès continu sous votre supervision et vos bons soins.

Ahmad Abd al-Husayn Radhi
Leiter der Al-Ayn-Organisation
22. Août 2022

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

Nous renouvelons nos remerciements et notre gratitude à ceux qui travaillent pour, soutiennent et contribuent aux activités caritatives de cette fondation pionnière, pour les soins particuliers qu'ils prodiguent à nos orphelins bien-aimés et aux personnes dans le besoin, y compris les veuves, les malades et les personnes déplacées. Nous les félicitons pour l'expansion du travail (de la Fondation) et son inclusion de pays autres que l'Irak. Nous demandons à Allah Tout-Puissant d'accorder à chacun plus de succès dans la poursuite de ce voyage béni et d'augmenter sa récompense. Nous vous avons donné la permission en ce qui concerne ce que vous avez demandé, en ce qui concerne les domaines mentionnés, sous réserve de la supervision de l'éminent savant honorable Cheikh Amjed Riyad (que son soutien soit maintenu) avec la nomination de l'éminent érudit Cheikh Nazar Yousef (que son soutien soit maintenu), comme son adjoint. Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans. Je conseille à chacun d'invoquer l'observance d'Allah Tout-Puissant en privé et en public, et d'observer la précaution, car c'est la voie du salut. Que la paix, la miséricorde et les bénédictions d'Allah soient sur vous.

26 Mouharram 1444
Ali Al-Husayni Al-Sistani



AHMED AL-SUDANI
CEO OF AL-AYN SOCIAL CARE
FOUNDATION - INTERNATIONAL
23 - AUGUST - 2022
24 - MUHARRAM - 1444

